



Mairie TréfleZ : Tél. 02.98.61.45.72
courriel : treflez.mairie@wanadoo.fr
SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE
www.mairie-treflez.fr

KELEIER TRELEZ
NOUVELLES DE TREFLEZ
14 mai 2020
N° 1921

KELEIER : à disposition, au bar Ar Menez, à la Supérette et sous le porche de l'église.
LA MAIRIE SERA FERMÉE LE VENDREDI 22 MAI

INFOS MUNICIPALES

REOUVERTURE PARTIELLE

- La **Mairie** reste **fermée** mais reste **joignable au téléphone** de **9h à 12h** et de **14h à 17h** jusqu'au **24**. **Réouverture** aux horaires habituelles (9h - 12h) à partir du **25 mai**

- La **Poste** sera ouverte le **mardi 19 mai** et le **mercredi 20** (en raison du jeudi de l'Ascension) de **9h à 11h30**.

ATTENTION : il n'y aura pas plus de **2 personnes** en même temps dans le hall de la Mairie. **Merci de respecter les nouvelles dispositions.**

ACCES AUX PLAGES

Une **demande** conjointe avec la commune de Plounevez-Lochrist a été **adressée au Préfet** pour demander l'accès aux plages.

A ce jour, nous attendons une réponse de sa part.

Dès que nous aurons le retour de la préfecture nous vous informerons via le site de la commune (mairie-treflez.fr), sur le panneau d'affichage à l'extérieur de la Mairie et aux entrées des plages (dès que possible)

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

En ce mois d'avril, la campagne de piégeage des frelons asiatiques débute. C'est la période idéale pour installer des pièges et faire le tour des bâtiments afin d'identifier d'éventuels nids. Attention cependant, car la campagne se clôture début juin.

Comment repérer un nid ?

Un nid fait la taille d'une balle de pingpong, il abrite la reine et ses œufs. Celle-ci s'absente en journée à la recherche de nourriture et y revient systématiquement toutes les 20 minutes. Il est possible de détruire le nid lorsque la reine s'y trouve seule.

Dès lors que des ouvrières sont présentes, la destruction doit être effectuée par un professionnel.

Comment fabriquer son piège ?

1. À 1/3 du haut de la bouteille, taillez une croix de 2 cm à l'aide d'un cutter. Puis repoussez les pointes vers l'intérieur de la bouteille (sans les plaquer).

2. Ajoutez un mélange composé de 1/3 de bière, 1/3 de vin blanc (l'alcool repousse les abeilles et bourdons) et 1/3 de sirop de fraise, cassis ou grenadine qui attire les frelons. Le mélange sera à renouveler tous les 7 à 15 jours environ.

3. Accrochez le piège en plein soleil pour favoriser l'évaporation et attirer les frelons et à hauteur d'homme pour pouvoir le relever facilement.

Des pièges sont disponibles à la mairie (1 max. par habitation)

Relevé des compteurs d'eau 2020

En raison du confinement existant actuellement sur tout le territoire français, nous ne sommes pas en mesure d'effectuer le relevé des compteurs d'eau comme les années précédentes, certains compteurs étant situés dans les propriétés privées.

Aussi, nous demandons aux habitants de bien vouloir effectuer le relevé de leur compteur et de transmettre impérativement en mairie les chiffres avant le 20 mai 2020, en indiquant bien le nom et l'adresse,

Soit par mail : treflez.mairie@wanadoo.fr

Soit en les déposant dans la boîte aux lettres de la mairie, à gauche de l'entrée ;

Soit par voie postale.

COVID 19 CE QUI EST MAINTENU

> **Bar Ar Ménez**, uniquement le TABAC est ouvert de 10h30 à 13h et de 18h à 19h30 (mardi, jeudi, vendredi, samedi) et de 10h à 13h uniquement (mercredi et dimanche). **Des masques sont en vente à partir du 30 avril au bar.**

> **La Supérette** est ouverte du mardi au samedi de 8h à 12h et de 17h à 19h. Fermée le dimanche, jusqu'à nouvel ordre.

Attention la supérette sera ouverte jeudi 21 de 8h à 12h.

> **DU LOCAL DANS LE BOCAL 06 35 96 62 70 - 02 98 61 80 33 Dulocaldanslebocal29@gmail.com**

Fabrice, du local dans le Bocal, vous propose à la supérette le vendredi 14/05. Volailles au citron vert gingembre avec carottes glacé. Possibilité de venir à la supérette Vendredi matin jusqu'à 12h.

> **Attention, horaires d'été** La ferme "**Plein le Boutoc**" de TréfleZ propose ses légumes produits en agriculture biologique sur la place du bourg, **de 17h30 à 19h30**, tous les mardis. **LA VENTE EST MAINTENUE.** Merci à chacun de respecter les distances entre les personnes.

> **LE SALON 02 98 79 71 68 a réouvert** Nouveaux horaires : Du **lundi au vendredi: 9h00/12h00 puis 13h30/19h30** Le **samedi: 8h30/17h30 en continu.**

Tout est en œuvre pour pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions avec les gestes barrières qui s'imposent.



KELEIER

Attention en raison du jeudi 21 mai férié (Ascension), le keleier sera fait le mercredi 20. Merci donc de faire parvenir vos articles avant mardi 19 mai midi.

COVID-19 LES MESURES POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises se déclenchent.

Haut-Léon Communauté vous informe en temps réel des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises

Une page du site de la collectivité est dédiée aux mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises sur <https://www.hautleioncommunaute.bzh/actualites/covid-19-des-mesures-exceptionnelles-pour-accompagner-les-entreprises/>

Haut-Léon Communauté a également créé une page facebook consacrée au développement économique pour relayer les informations économiques du territoire et valoriser les initiatives locales.

Pour suivre et partager les actualités, aimez et abonnez-vous à la page : <https://www.facebook.com/LecHautLeon/>

PARTICULIERS : RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCES EN DECHETTERIE

L'accès aux déchetteries se fera toujours dans les conditions suivantes : chaque jour ne seront autorisées que les entrées des véhicules dont le dernier chiffre du N° d'immatriculation du véhicule, et de la remorque, se termine par le dernier chiffre de la date. Selon la réglementation en vigueur, la remorque **devra disposer obligatoirement d'une plaque minéralogique homologuée et identique à celle du véhicule qui la tracte.**

Dernier numéro de la plaque d'immatriculation véhicule/remorque	Semaine du lundi 11 Mai au Dimanche 17 Mai	Semaine du lundi 18 Mai au mercredi 20 mai	Déchetterie de Ker-goal CLEDER	Déchetterie de Ty Korn PLOUGOULM
0	CLEDER 11 mai	CLEDER ou PLOUGOULM 20 mai	Lundi 11 Mai : 8h30/12h – 13h30/18h	Mercredi 13 Mai : 8h30/12h – 13h30/18h
1	CLEDER 11 mai	25 mai (horaires et lieux à confirmer)	Mardi 12 Mai : 8h30/12h – 13h30/18h	Jeudi 14 Mai : 8h30/12h – 13h30/18h
2	CLEDER 12 mai	25 mai (horaires et lieux à confirmer)		
3	PLOUGOULM 13 mai	25 mai (horaires et lieux à confirmer)	Lundi 18 mai : 8h30/12h – 13h30/18h	Lundi 18 mai : 8h30/12h – 13h30/18h
4	PLOUGOULM 14 mai	25 mai (horaires et lieux à confirmer)	Mardi 19 mai : 8h30/12h – 13h30/18h	Mardi 19 mai : 8h30/12h – 13h30/18h
5	X	CLEDER ou PLOUGOULM 18 mai	Mercredi 20 mai : 8h30/12h – 13h30/18h	Mercredi 20 mai : 8h30/12h – 13h30/18h
6	X	CLEDER ou PLOUGOULM 18 mai		
7	CLEDER 11 mai	CLEDER ou PLOUGOULM 18 mai		
8	CLEDER 11 mai	CLEDER ou PLOUGOULM 18 mai		
9	CLEDER 11 mai	CLEDER ou PLOUGOULM 19 mai		

Rappel des modalités d'accès (mise à jour du 11 mai 2020)

> Les personnes devront être seules, et munies d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile prouvant qu'elle réside bien sur une commune de Haut-Léon Communauté.

> Le port du masque est fortement préconisé, et le respect de la distanciation d'un mètre entre les agents et les usagers est exigé

> 1 seul passage par jour sera autorisé et les dépôts seront limités à un volume de 1m³ maximum

> En raison des difficultés d'enlèvement de certains prestataires, **seuls les déchets verts, bois, cartons, ferrailles, encombrants et DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) seront acceptés. Les dépôts de meubles, sommiers, matelas, produits dangereux (peinture, solvant, etc), gravats seront refusés.**

> Avant votre déplacement, il est demandé de trier les déchets lors du chargement du véhicule : ceci pour faciliter et accélérer le déchargement afin d'éviter au maximum les contacts

Avis important _ Campagne de déclaration des revenus

Les usagers peuvent, pour toutes leurs demandes, solliciter un rendez-vous téléphonique (soit par téléphone, soit à partir du site impots.gouv.fr: [lien](#)), afin qu'ils puissent être rappelés par un agent des finances

C'est une possibilité nouvelle dans le cadre de la campagne d'impôt sur le revenu, que la DDFIP encourage fortement d'utiliser. Cela permet aux usagers d'être rappelés par un agent des finances au jour et à l'heure choisis à l'avance et de bénéficier de plus de temps pour échanger sur son dossier.

Pour prendre ce rendez-vous téléphonique, il n'est pas nécessaire d'avoir internet : la demande de rendez-vous peut être effectuée par téléphone : soit en composant le numéro d'appel, non surtaxé, **0.809.401.401**, ou en appelant son service des impôts des particuliers ;

Pour les internautes, il est possible de prendre rendez-vous via la messagerie sécurisée de leur espace personnel sur le site impots.gouv.fr ou directement à partir de la rubrique « contact » en première page de ce site.

EMPLOI

PORTEUR DE PRESSE

Vous êtes matinal(e)!!.. (complément de revenus), je vous propose de faire des remplacements comme PORTEUR DE PRESSE (LE TELEGRAMME) sur le secteur de GOULVEN/PLOUNEUR-TREZ/PONT DU CHÂTEL

Si vous êtes intéressé(e) et voulez plus de renseignements, merci de me contacter au 06/82/32/88/25 ou 02/98/25/43/64